

*Initiatives ministérielles*

En étudiant les changements proposés, on ne peut les rejeter. Il y a des personnes qui voudraient des changements plus draconiens, mais notre gouvernement et la majorité des Canadiens et Canadiennes n'acceptent pas cette idée.

*[Traduction]*

Quelqu'un peut-il s'opposer à une mesure qui empêchera des auteurs de crimes graves de demander le statut de réfugié afin de retarder leur expulsion? Je ne le crois pas. Nous avons un système qui doit aider les réfugiés, pas les auteurs de crimes graves.

• (1710)

Que penser d'une proposition de mesure visant à saisir des documents envoyés par la poste qui sont susceptibles de faciliter la violation de nos règles d'immigration? Je n'y vois aucune objection et je ne crois pas que beaucoup de gens s'y opposent.

Le projet de loi élimine certaines imperfections de la loi en vigueur qui permettaient aux criminels de se faufiler. Par exemple, un agent d'immigration a actuellement le pouvoir d'arrêter quelqu'un qui viole les lois de l'immigration, mais il ne peut pas émettre une ordonnance pour qu'une force policière, par exemple la GRC, arrête cet individu.

Avec le système actuel, la Section d'appel de l'immigration de la CISR peut renverser une ordonnance d'expulsion visant l'auteur d'un crime grave en invoquant des motifs humanitaires. Cependant, le ministre est le seul à assumer les conséquences de telles décisions. Le ministre est le seul à avoir reçu le mandat de protéger les intérêts des Canadiens. Le ministre doit donc avoir le pouvoir de prendre les décisions de cet ordre.

*[Français]*

L'élément criminel n'est pas acceptable et le crime prémédité doit être puni pour notre protection et au nom de la justice. Trop longtemps, l'élément criminel a trouvé asile au Canada et souvent, il a abusé les lois trop flexibles de notre pays.

À cette fin, on a créé une liaison avec le Service correctionnel du Canada. Cette liaison aidera à se débarrasser des criminels immédiatement après que leur peine sera purgée.

*[Traduction]*

Il y a eu des changements au niveau de la gestion à la Division des appels, ce qui devrait contribuer à rendre le processus décisionnel plus efficace. Nous voyons aussi à ce que la CISR obtienne l'information dont elle a besoin au sujet des criminels de guerre, des habitudes de fraude et des identités multiples.

Le projet de loi à l'étude ne traite pas des renvois, et certaines personnes verront peut-être cela comme un défaut. Je rappelle à ces personnes que nous avons réglé le problème du renvoi rapide des criminels étrangers grâce à une initiative conjointe des autorités policières et de l'immigration.

Les députés sont bien au courant de l'existence du groupe de travail mixte spécial composé de membres d'un certain nombre de corps policiers et d'agents d'immigration. Ce groupe de travail cible les criminels qui doivent être renvoyés du pays et, en

ce moment même, des unités opérationnelles sont à l'oeuvre à Montréal, Vancouver et Toronto.

*[Français]*

Je voudrais aussi demander à ceux qui voudraient des changements plus draconiens de réfléchir sur le fait que notre politique d'immigration nous a bien servis et que l'on ne devrait pas l'abolir. Naturellement, quand on a des problèmes économiques, on tente de trouver des causes à ces problèmes. On ne considère pas le fait que la crise économique soit un problème universel. On réagit immédiatement et l'on demande de cesser toute immigration. Il est sûrement nécessaire de résoudre les problèmes existants aussitôt que possible, mais cela ne signifie pas que l'on doive fermer toute frontière. Le Canada est le seul pays au monde ayant de grands espaces non peuplés et même si l'on ferme toute frontière, on ne pourra arrêter l'immigration. En effet, on peut seulement la limiter et renforcer les lois qui la contrôlent.

*[Traduction]*

Il est intéressant de signaler que, selon les auteurs d'un document de recherche présenté lors d'une conférence juridique tenue à l'Université Carleton l'an dernier, document auquel le ministre a fait allusion plus tôt, nos immigrants légaux ont accès au système judiciaire. Par contre, les immigrants illégaux deviennent complices ou victimes de bandes parce qu'ils ne peuvent pas faire appel aux autorités légitimes.

Le document de recherche disait aussi, et je cite: «Des lois plus sévères en matière d'immigration pourraient fort bien amener plus de gens à se tourner vers les contrebandiers et les bandes». Évidemment, ce qu'il nous faut, c'est agir de façon plus sévère avec ceux qui abusent de notre système et qui manipulent nos lois. Nous devons envoyer un message clair: ceux qui enfreignent nos lois devront payer le prix.

Cependant, nous ne sommes pas un gouvernement qui punit les innocents juste pour être certain que les coupables n'échappent pas au châtement. Nous n'avons pas l'intention d'obliger les gens qui méritent vraiment notre protection à payer pour les actes de quelques criminels. Nous n'allons pas considérer tous les réfugiés comme des criminels parce que nous savons que ce n'est pas le cas. Nous n'avons pas l'intention de classer tous les immigrants et réfugiés comme étant des risques à la sécurité.

L'une de nos premières mesures en tant que gouvernement a été de retirer l'immigration d'un ministère auquel nos prédécesseurs avait injustement donné le nom de ministère de la Sécurité publique pour placer cette fonction dans un ministère portant le nom de ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, ce qui convient tout à fait. Nous allons faire tout ce que nous pouvons pour empêcher que le mot immigrant ne devienne synonyme de criminel.

*[Français]*

Regardez les députés de cette Chambre. Comme vous le voyez, il y a très peu de personnes qui appartiennent aux peuples autochtones. Tous les autres sont des nouveaux arrivés. Ils sont eux-mêmes des immigrants. Ils sont des fils et des filles d'immigrants. Ils sont les descendants et les descendantes d'immigrants qui sont arrivés récemment et, comme vous le savez, cette diversité représente la réalité et la richesse de notre pays.